

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/1be1e13e98807c1f0d72cbaf>

Date d'obtention : 2021-02-28 20:53:39

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode me donne une démarche à suivre claire et "facile". Je retiens aussi que je ne dois jamais chercher à regarder les photos ou les vidéos (il en est fait mention à tellement de reprises...). Je retiens que j'ai aussi le droit et l'obligation de saisir un appareil électronique si je crois qu'il contient des photos ou des vidéos de pornographie juvénile. Je dois évidemment le remettre aux policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout d'abord, elle me donnera de l'assurance puisqu'il n'est jamais facile de traiter de ce type d'intervention. Ensuite, je n'aurai plus peur de nuire à une éventuelle enquête puisque je compte bien suivre chacune des étapes de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je m'assurerai de ne pas les juger, de préserver leur intégrité physique et psychologique. Je vais aussi m'assurer d'agir rapidement pour éviter la trop grande propagation des images ou des vidéos. Je ne regarderai pas les photos ni les vidéos. Tel que le demande la trousse, je vais m'assurer de vérifier si les gestes sont malveillants puisque je ne dois pas questionner l'instigateur dans cette situation.